



Rapport du juge en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa		
Date	Dimanche 7 mai 2023	Heure de départ	18 h 30	
Conditions météorologiques	Courses 1 à 10 : Nuageux (Temp. : 20 °C)	Vent :	12 km/h (Nord-Ouest)	
État de la piste	Courses 1 à 10 : Rapide (Variante 0 s)			
Nombre de courses	10	Courses de qualification	Ø	Inscriptions totales 66/68
Total des paris mutuels	\$463,053			
Contact vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

Juge en chef Weber Michael	Juge associé Coles Sharla	Juge associé Rourke, Katelynn
--------------------------------------	-------------------------------------	---

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

- Un examen a eu lieu avec Drew Smyth au sujet du fait d'avoir poussé le cheval, "INCREDIBLE HALL", dans la Course 1, disputée le 4 mai.
M. Smyth a été jugé coupable d'avoir enfreint les règles 22.23.03(b) (action du poignet au-delà de ce qui est acceptable) et 22.23.01(b) (excessive) de la CAJO. Il s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$ 300 et une suspension de conduite de cinq (5) jours (du 23 au 27 mai, inclusivement), étant donné qu'il s'agissait de sa deuxième infraction aux règles sur la stimulation au cours d'une année.
Décision #2162835
- Une décision a été rendue au sujet du comportement de Drew Smyth envers les officiels de courses après la Course 10, disputée le 23 avril.

M. Smyth a été reconnu coupable d'avoir enfreint la règle 6.02(b) de la CAJO (usage d'un langage offensant ou blasphématoire) et s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$ 200.

L'infraction à cette règle enfreint la condition fixée par la décision #1792277, rendue le 10 juillet 2022 à l'encontre de M. Smyth, selon laquelle sept (7) jours de suspension totale avaient été suspendus et devaient être réintégrés pour toute infraction –aux règles 6.02 ou 6.17 de la CAJO– qui surviendrait au cours d'une année.

M. Smyth est donc suspendu pour une période de sept jours (du 28 mai au 3 juin, inclusivement)

Décision #2162831.

- Examen de la Course 1, disputée le 19 avril, entre "ROAD READY WES", (M. Smyth), et "WELLWORTHTHEWAIT", (Guy Gagnon), et de la Course 1, disputée le 30 avril, au sujet de l'insistance de M. Smyth à l'égard du cheval, "ASHLEES SUPREME".
- Une réunion avec Jeff Taylor a eu lieu au sujet de son permis d'entraîneur.

Courses :

1. Le #5, "SELF ISOLATION", (Ryan Guy), a fait un bris d'allure avant le départ, et s'était rendu bien au-delà du poteau de départ lorsque le juge de départ a relâché le peloton.
Il n'y a pas eu de bris d'équipement et il est réputé avoir pris un bon départ.
Rien d'autre à signaler.
2. Rien à signaler.
3. Rien à signaler.
4. Rien à signaler.
5. Rien à signaler.
6. Le conducteur du #5, "BET TILL DAWN", (Mike Healey), prendra part à un examen au sujet de la règle 22.19 de la CAJO (pieds dans les étriers).
Le conducteur du #3, "MIDNIGHT SURF", (Ryan Guy), a été averti au sujet de sa stimulation appliquée à son cheval dans le dernier droit.
Rien d'autre à signaler.
7. Rien à signaler.

8. **Enquête** et objection du conducteur au sujet d'une possible obstruction causée par le #2, "MAKE IT COME TRUE", (Guy Gagnon), au #1, "MIDNIGHT MOOD", (Jimmy Gagnon), avant le poteau de $\frac{3}{4}$ de mille et dans le dernier droit.

M. Jimmy Gagnon a déclaré qu'en le dépassant et en prenant la tête du peloton, il s'était rapproché de lui, le forçant à attraper son cheval, et que le #2 s'était incliné dans le dernier droit, l'empêchant d'accéder à la voie de dépassement.

M. Guy Gagnon a déclaré que le #1 déviait dans le dernier droit et qu'il n'avait pas empêché le #1 d'accéder à la voie de dépassement.

Après avoir examiné la vidéo, les deux objections ont été rejetées.

Rien d'autre à signaler.

Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/Xz44hmy7ppE>

9. Les juges ont opéré un retrait tardif (lésion) du cheval, "DE CHAIRMAN", sur l'avis du vétérinaire de la CAJO, Dr L. Berthiaume-Atack).

On a opéré un remboursement de \$ 14.

L'entraîneuse du #4, "JITTERBUG FLIP", (Drew Smyth), Macy Cassel Smyth, se présentera au bureau des juges pour discuter de la raison pour laquelle ce cheval a fait un bris d'allure avant le poteau du $\frac{3}{4}$ de mille.

Rien d'autre à signaler.

10. Rien à signaler.

Réclamations :

Course 5

Le #4, "DREAMFAIR MOXY" (1), pour \$ 12,000, par Tess Waxman, Carmelo Scime et Glen Wark (Isaac Waxman entraîneur).